

Un autre prévenu accuse un policier de l'avoir frappé au Tribunal de Grande Instance de Paris



Après une récente affaire similaire, un autre prévenu porte plainte contre un policier pour des violences qui seraient survenues au Tribunal de Grande Instance de Paris, lundi 23 juillet.

S'agirait-il d'une nouvelle affaire de brutalité policière ? Le 12 juillet dernier, une enquête était ouverte par le parquet de Paris pour "violences par personne dépositaire de l'autorité publique" après la diffusion d'une vidéo présentant un policier frappant un détenu dans l'enceinte du Tribunal de Grande Instance de Paris. Lundi 23 juillet, un autre prévenu a porté plainte et accuse un policier de l'avoir frappé au visage au cours d'une suspension d'audience, rapporte *Le Parisien*.

La victime présumée, âgée de 23 ans, devait être jugée en comparution immédiate pour vol. "*Après l'interruption, mon client est revenu avec le visage ensanglanté, une arcade sourcilière ouverte et un hématome à l'œil gauche*", a confié l'avocat du prévenu, Me Matthieu Juglar, au quotidien. Le jeune homme affirme avoir reçu des coups lorsqu'il a demandé à aller aux toilettes.

De son côté, le parquet de Paris a indiqué lundi qu'une enquête a été ouverte pour "violence volontaire par personne dépositaire de l'autorité publique" et a été confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN). Sauf que dans cette affaire, prévenu et policier se renvoient la balle puisque le parquet indique aussi qu'une enquête a été confiée aux policiers du XVII^e arrondissement pour "violence volontaire et menace de mort sur personne dépositaire de l'autorité publique".

La Conférence constate, ce jour, des actes de violences policières inadmissibles, commises au dépôt dans l'enceinte du tribunal, sur un prévenu jugé en comparution immédiate. Cette situation est intolérable. La Conférence et le Bâtonnier ont saisi le Pdt du TGI et le Procureur. pic.twitter.com/ydA1smEPON

— Conférence du Barreau de Paris (@ConfBarrParis) 23 juillet 2018